

Décision

Générale

colonial

Décision n° 583 11/06/1948

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
11 juin 1948

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1948

Date du numéro
30 juin 1948

TEXTE INTÉGRAL

Est rapportée la décision n° 540 du 1er juin 1918 susvisée. Ali Mohamed Koutena est engagé en qualité le commis administratif auxiliaire, 10e écheon, en remplacement d'Antoine Mohamed et mis à la disposition du chef du service des P. T. T. pour compter du 9 juin 1948.